



### **Politique relative à l'occupation double**

#### **Description**

En vertu des Règlements du comté d'Okeechobee et des Règlements généraux du Parc Heritage Village, l'occupation double n'est pas permise. Chaque lot doit donc posséder qu'un seul emplacement habitable et habité.

Les situations suivantes sont des exemples qui illustrent et décrivent ce qui est considéré comme de l'occupation double:-

#### **Dans la section des véhicules récréatifs (RV) :**

1. **Terrain ne possédant pas de maison de parc (park model) :**
  - a. Deux VR, lorsque tous les deux sont branchés aux services d'électricité et d'égout, en plus d'être habités de manière autonome l'un de l'autre.
  - b. Un véhicule récréatif et une salle de séjour, lorsque tous les deux sont habités de manière autonome l'un de l'autre.
2. **Terrain possédant une maison de parc (park model) :**
  - a. Une maison de parc et une salle de séjour, lorsque tous les deux sont habités de manière autonome l'un de l'autre.
  - b. Une maison de parc et un VR, lorsque tous les deux sont habités de manière autonome l'un de l'autre.

#### **Dans la section des maisons mobiles :**

- a. Une maison mobile et une salle de séjour, lorsque tous les deux sont habités de manière autonome l'un de l'autre.
- b. Une maison mobile et un VR branché aux services d'électricité et d'égout, lorsque tous les deux sont habités de manière autonome l'un de l'autre.
- c. Une maison mobile comportant un deuxième logis (non conforme) et que tous les deux sont habités de manière autonome l'un de l'autre.

### **Policy on Double Occupance**

#### **Description**

Under the Okeechobee County Bylaws and Heritage Village Park General Bylaws, double occupancy is not permitted. Each lot must therefore have only one habitable and inhabited location.

The following are examples that illustrate and describe what is considered double occupancy:

#### **In the Recreational Vehicle (RV) Section:**

1. **A lot that does not have a park model:**
  - a. Two RVs, when both are connected to electricity and sewer services, in addition to being inhabited autonomously from each other.
  - b. An RV and a detached "Florida room", when both are inhabited autonomously from each other.
2. **A lot with a park model:**
  - a. A park model and a "Florida" room, when both are inhabited autonomously from each other.
  - b. A park model and an RV, when both are inhabited autonomously from each other.

#### **In the Mobile Home section:**

- a. A mobile home and a living room, when both are inhabited autonomously from each other.
- b. A mobile home and an RV connected to electricity and sewer services, when both are inhabited independently of each other.
- c. A mobile home with a second home (non-compliant) that are inhabited independently of each other.

**Ce qui n'est pas considéré comme une occupation double :**

- a. Plus d'un VR sur un terrain lorsque seulement un (1) est habité et branché aux services d'électricité et d'égout.
- b. Des invités qui dorment dans votre salle de séjour ou dans VOTRE VR non-branché aux services d'électricité et d'égout et qui ne vivent pas de manière autonome.

Bref, deux groupes de personne ou deux familles ne peuvent pas vivre de façon autonome, simultanément l'une de l'autre, dans deux emplacements distincts sur un même lot

**Modalités d'application :**

- 1. La responsabilité de s'assurer qu'il n'y a pas d'occupation double appartient au propriétaire du terrain.
- 2. A défaut de respecter ou de faire respecter cette réglementation, le propriétaire se verra infliger par l'Association une amende de 150\$ US par jour d'infraction, conformément à l'Article 7.2 des Règlements généraux (Document B).
- 3. À défaut du paiement de cette amende, l'Association enregistrera en sa faveur un lien hypothécaire sur la propriété auprès du Bureau d'enregistrement du Comté, et ce, conformément à l'Article 7.2 des Règlements généraux (Document B).
- 4. Le Conseil d'administration et les résidents du Parc pourront également contacter les autorités du comté d'Okeechobee pour obtenir leur collaboration dans l'application du règlement.

**Entrée en vigueur**

Cette politique est entrée en vigueur le 18 mars 2018 et a été modifiée, afin de clarifier l'occupation double et est approuvée à la réunion publique du Conseil d'administration du 18 mars 2022.

Conseil d'administration Heritage Village  
Master Unit Board of Directors

**What is not considered a double occupancy:**

- a. More than one RV on a lot when only one (1) is inhabited and connected to electrical, water and sewer services.
- b. Guests who sleep in your Florida room or in YOUR RV which is not connected to electrical, water or sewer services and who do not live independently.

In short, two groups of people or two families cannot live independently on the same lot at the same time, in two separate habitable places.

**Implementation :**

- 1. The responsibility for ensuring that there is no double occupancy rests with the owner of the lot.
- 2. Should an owner fail to comply with or enforce this policy, the owner will be fined by the Association, \$150 US for each day they are in violation of this policy, in accordance with Article 7.2 of the General Regulations (Document B).
- 3. In the event of non-payment of the fine, the Association will register in its favor a lien on the property with the County Registry Office, in accordance with Article 7.2 of the General Regulations (Document B).
- 4. The Board of Directors and residents may also contact Okeechobee County authorities to seek their cooperation in enforcing the bylaw.

This policy came into effect on March 18, 2018 and has been amended to clarify double occupancy. The amended version was approved at the public meeting of the Board of Directors on March 18, 2022.

Version 2